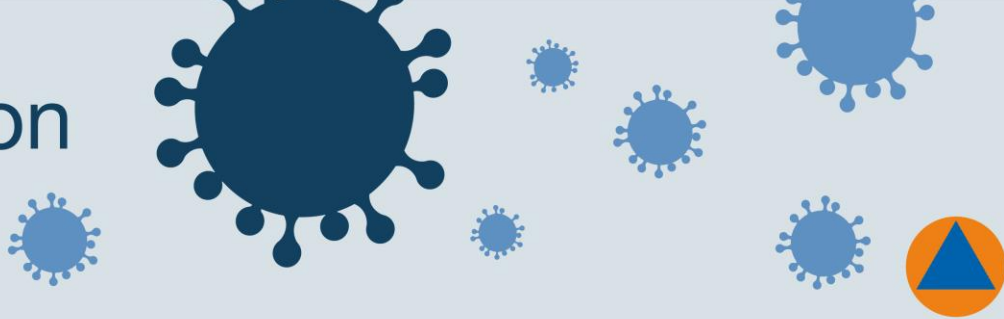


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, médecins, personnel infirmier et personnel administratif de l'admission du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 12 août 2021

OBJET : Ajustements des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) COVID-19 en Centre hospitalier (CH)

En regard de la situation épidémiologique actuelle, des taux élevés de vaccination de la population et des travailleurs de la santé (TdeS), de l'efficacité des vaccins contre les souches de la COVID-19 ainsi que des recommandations de l'INSPQ et de la CNESST, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis des directives d'ajustements des mesures de prévention et de gestion de la COVID-19. Ces ajustements seront applicables uniquement en centre hospitalier pour le moment.

Ces mesures proposées visent à trouver un équilibre entre la reprise souhaitée des services essentiels, l'utilisation efficiente des ressources, le maintien de soins de qualité ainsi que la gestion du risque relié à la COVID-19. Par conséquent, par l'application de ces ajustements, la prise en charge des cas positifs ou suspectés de la COVID-19 tendra à s'opérer de la même manière que pour toutes maladies infectieuses au niveau de la prévention et du contrôle des infections (PCI).

Nous tenons donc ici à vous informer que l'organisation est actuellement en action pour l'opérationnalisation de ces ajustements aux mesures de PCI afin que le tout soit mis en place le plus rapidement possible mais en s'assurant du respect de la sécurité, tant des travailleurs de la santé que des usagers. Par conséquent, nos processus actuels demeurent en fonction jusqu'à ce que les travaux pour la mise en œuvre de ces ajustements soient complétés. La date d'entrée en vigueur des allègements tels que stipulés dans la directive ministérielle, vous sera communiquée ultérieurement. Ces ajustements concerneront notamment le fait qu'il n'y aura plus d'hôpitaux désignés pour des hospitalisations régulières COVID et que les usagers atteints de la COVID demeureront dans leur centre hospitalier d'origine. Les ajustements portent aussi sur d'autres mesures de PCI. En attendant les détails sur la façon dont le tout sera opérationnalisé dans notre établissement, la directive complète peut être consultée ici :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003121/>

Il est à noter que malgré la mise en place d'allègements, des mesures de prévention et de gestion de la COVID-19, nous devons demeurer flexibles advenant un changement épidémiologique qui pourrait entraîner un rehaussement des mesures de PCI.

Julie Berger
Directrice adjointe des soins infirmiers

D^{re} Sarah Masson-Roy
Microbiologiste-infectiologue

Contenu et diffusion approuvés par : M. Patrick Simard, PDG par intérim